



Locataire veut céder son logement après son décès

Par **dany1130**, le **20/10/2008** à **17:26**

Que faire pour une grand-mère qui veut laisser son logement H L M à une de ses petites filles après son décès et dont la petite fille n'a pas beaucoup de revenus et qui ne peut acheter ce logement.

A part de faire une lettre à sa petite fille, que peut-elle faire envers les HLM.
Résidence avec des locataires et des copropriétaires. Merci de me répondre.

Par **Tisuisse**, le **21/10/2008** à **09:30**

Rien : nul ne peut disposer de ce qui ne lui appartient pas.

La grand-mère peut éventuellement négocier avec la Société d'HLM le transfert, à l'amiable, de son appartement à sa petite fille mais les HLM n'ont pas d'obligation pour accepter surtout si, par rapport au logement, la petite fille ne répond pas aux critères exigés.

Par **dany1130**, le **21/10/2008** à **10:17**

Je vous remercie pour la réponse et à qui ds la société faut-il s'adresser ?? Au directeur des H.L.M. ou au directeur du Syndic car c'est une résidence à plusieurs sortes de résidents copropriétaires et locataire ds ce cas c'est locataire, mais on demande pour les travaux et autres de passer par le syndic.

A votre idée ??? Merci encore

Par **Tisuisse**, le **21/10/2008** à **10:38**

A la société d'HLM.